



La réception des associations féminines et féministes internationales

par M. BENÈS, président de la XVI^e Assemblée de la Société des Nations

La réception des associations féminines et féministes internationales par M. Benès, président de l'Assemblée, eut lieu dans une des salles de réunion de la Société des Nations. Une centaine de femmes étaient présentes. On voit sur la photographie le président ayant à ses côtés la comtesse Apponyi et M. Avenol, secrétaire général de la S.D.N. Derrière eux on aperçoit la princesse Radziwill, qui s'occupe avec tant de compréhension intelligente des rapports à établir entre le Secrétariat et les Associations féminines.

Tout autour de la table, les oratrices : dans les autres rangs les présidentes et déléguées d'Associations, parmi lesquelles nos lectrices pourront reconnaître des physionomies connues : Lady Aberdeen, la princesse Cantacuzène, Mme Avril de Sle-Croix et, au premier rang, à gauche, non loin des déléguées de l'Inde et de la Jamaïque, la directrice de *La Française*.

La première, Mrs Corbett Ashby, présidente de l'Alliance Internationale prend la parole et, après avoir remercié M. Benès d'avoir accordé cette audience aux déléguées des Associations féminines, lui présente les oratrices.

C'est tout d'abord Miss Courtney qui, au nom des Associations féminines internationales affiliées au Comité du Désarmement, se lève pour lire le manifeste que voici :

Appel des Femmes aux Gouvernements, Membres de la Société des Nations

Nous, femmes de tous les pays, représentées à Genève par le Comité du Désarmement créé par les Organisations Féminines Internationales, ne pouvons rester silencieuses en face du danger qui menace actuellement la justice, la sécurité et la paix. Nous représentons 16 grandes organisations internationales groupant dans 56 pays des millions de femmes de toutes races et de toutes convictions.

Le monde est menacé non seulement d'un conflit armé entre deux Etats Membres de la Société des Nations, mais encore d'un danger qui pourrait ébranler toute l'organisation internationale de la paix, si les autres Etats Membres venaient à manquer à leurs obligations.

Nous ne pouvons croire que les Gouvernements, Membres de la Société des Nations, puissent faillir à des obligations qu'ils ont acceptées de leur propre gré et pour lesquelles ils ont engagé l'honneur de leur pays. De tels manquements ébranleraient inévitablement la confiance et les espoirs que les peuples ont mis en la Société des Nations.

Considérant que les questions économiques sont à la base de presque toutes les difficultés politiques actuelles, nous déplorons qu'elles n'aient pas été mises sur un même plan.

Nous reconnaissons que les problèmes nouveaux appellent des solutions nouvelles et nous espérons profondément que la Société des Nations saura aussi bien prévenir la guerre que traiter courageusement et d'une manière efficace les questions concernant la population ou la répartition des matières premières.

En conséquence, nous adressons aux Gouvernements représentés à la Société des Nations un ardent appel pour qu'ils respectent fidèlement les deux principes fondamentaux du Pacte : le règlement de tout conflit par des moyens pacifiques; l'obligation de défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat Membre de la Société des Nations.

Les Femmes et le Désarmement

Après elle, Mme Dreyfus-Barney explique le travail fait par les femmes en vue de faire de la propagande pour le désarmement, efforts constants suivis de déceptions... mais les femmes ne sauraient se laisser décourager, et ce n'est pas parce que la tâche est ingrate et difficile qu'elles songent à y renoncer. Le Comité féminin du désarmement est décidé à continuer son œuvre.

Travail des femmes et droits égaux

Mme Plaminkova parle à son tour d'une question qui doit venir en discussion devant la S.D.N. : celle de la nationalité de la femme mariée. Elle rappelle que cette question fut autrefois présentée à la S.D.N. par la Tchécoslovaquie, et elle veut espérer que M. Benès, président de cette Assemblée, fera tous ses efforts pour la faire aboutir.

Elle aborde également la question du statut de la femme, de son droit à l'égalité dans tous les domaines y compris le droit au travail. Elle souhaite que l'Assemblée, qui ne peut résoudre en une fois tout le problème, réclame une enquête, nomme une commission et fasse appel pour cette commission aux associations féminines qui sont toutes prêtes à lui apporter leur concours.

Des conclusions identiques, mais avec des réserves immédiates sont ensuite présentées par Mlle Van Asch Van Wijck, présidente de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles qui lit la déclaration suivante :

Au nom de quelques associations qui, elles aussi, font partie du Comité de Liaison, en particulier The International Federation of Business and Professional Women (Fédération internationale des Femmes dans les Carrières libérales et commerciales) et l'Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles auxquelles se sont associés plusieurs grands groupes nationaux indépendants dans divers pays, je tiens à souligner que nous sommes en parfait accord avec toutes les associations féminines quant à l'urgence de modifications dans la position légale et civique de la femme dans presque tous les pays afin qu'elle puisse prendre pleinement sa part des responsabilités et donner sa coopération la plus complète pour le bien de la société. Nous aussi nous voyons avec un profond souci la tendance dans bien des pays à restreindre les champs d'activité de la femme et à limiter ses possibilités de gagner sa vie selon ses capacités et sa préparation, faisant ainsi peser sur elle dans une proportion inégale les fardeaux que la crise économique actuelle impose à l'humanité toute entière.

Néanmoins nos associations ont la conviction que ce n'est pas au moyen d'une convention générale et vague, telle que celle qui a été proposée, et qui ne tient aucun compte des conditions si diverses dans les différents pays du monde, que l'on pourra atteindre le but désiré par nous toutes. Le moment pour une telle convention n'est pas venu. Bien du travail préparatoire dans les pays doit le précéder.

En outre nous voulons insister sur le fait que la dite Convention aurait pour résultat, selon l'opinion d'experts de droit international, de mettre en grave danger les conventions internationales du travail relatives à la femme et déjà existantes. Nous, ayant parmi nos membres un grand nombre de femmes employées dans l'in-

dustrie, nous sommes toujours opposées à toute initiative ayant pour but l'abrogation de la protection obtenue par des mesures législatives spéciales, parce que nous sommes convaincues de la nécessité, à l'heure où nous sommes, de cette législation protectrice dans la plupart des pays et dans plusieurs domaines de la vie. Cette raison seule empêcherait, par exemple, l'Alliance Universelle d'appuyer le Projet de Convention qui est devant l'Assemblée aujourd'hui.

Pour atteindre par une autre voie notre but commun, nous prions instamment l'Assemblée de vouloir procéder à une enquête sur la position de la femme et les mesures restrictives prises contre elle dans le domaine politique et civil, en tenant pleinement compte des aspects économiques et sociaux de cette question, afin d'obtenir non seulement que par la connaissance de ces faits plus de pays se rangent à côté de ceux qui ont fait de grands progrès dans ce domaine, mais encore qu'on puisse dans les années à venir accepter des conventions plus précises et par cela plus efficaces sur des points spéciaux, qui se prêteront d'être traités de la sorte. Nous espérons que Votre Excellence voudra bien donner son appui afin que ce but soit atteint.

Miss Bigland, courageusement, demande au Président, que d'accord avec les prescriptions internationales une place plus large soit faite aux femmes dans les postes supérieurs du Secrétariat de la Société des Nations.

Les questions humanitaires

Mrs Matteus, au nom de l'Association Ste Jeanne, demande pour les femmes de couleur, l'égalité de traitement.

Mrs Olgivie Gordon, vice-présidente du Conseil International des Femmes, demande la suppression de l'esclavage dans tous les pays où il subsiste encore.

Miss Pye, appuie la proposition norvégienne de créer à l'intérieur de la S. D. N. un organisme qui s'occupe des réfugiés de façon effective.

Les vœux de l'Alliance Internationale des Femmes

Ensuite viennent des déléguées de l'Alliance Internationale des Femmes. La première, Emilie Gourd, commente pour le Président de l'Assemblée les résolutions votées au Congrès d'Istanbul :

En matière d'égalité de morale, dit-elle, notre organisation a toujours lutté pour cette forme d'égalité entre l'homme et la femme, dont l'importance est si grande pour toute nation civilisée. Aussi notre Congrès a-t-il salué avec joie les résultats déjà obtenus sous l'influence de la S.D.N. quant à l'abolition de l'odieuse système de la réglementation et à la lutte contre le trafic des femmes, en exprimant d'autre part nettement son désir que des efforts soient poursuivis avec persévérance dans le même sens.

Notre Congrès a également voté une résolution concernant une question à l'ordre du jour d'une Commission d'experts de la S.D.N., soit le délit d'abandon de famille et le paiement des pensions alimentaires.

(Voir la suite, page 4.)

1935-
28-09
n° 1161
1/2

Une autre de ces résolutions concerne la Commission de la S. D. N. sur l'esclavage, dont notre Congrès a salué la création, exprimant d'autre part fermement le vœu qu'elle puisse tenir compte dans ses travaux de toutes les coutumes d'après lesquelles des femmes et des jeunes filles se trouvent virtuellement en état d'esclavage. De même la situation des femmes dans les territoires sous mandat a retenu son attention, comme le prouve une résolution votée à cet effet, qui a été, vu l'urgence, immédiatement communiquée à la Commission des Mandats lors de sa réunion en juin dernier.

Notre Congrès s'est également prononcé sur la situation des réfugiés de nombreux pays dont les souffrances matérielles et morales sont une honte pour notre civilisation et il insiste auprès de la S. D. N. pour qu'elle prenne sans tarder les mesures nécessaires pour y remédier.

Enfin la création d'une section de la Bibliothèque de la S. D. N. consacrée à la littérature et à la bibliographie du féminisme en tant que l'un des traits frappants de la sociologie contemporaine, est également un vœu que notre Congrès souhaite très vivement voir se réaliser.

Et tandis que Mlle Manus remettait à M. Benès, le compte rendu général du Congrès, Mrs Spiller, présentait les commentaires que voici :

Je suis autorisée, au nom de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique des Femmes, à exposer brièvement devant vous quelques-uns des principes qui nous animent dans le travail que nous faisons et qui sont à la base des requêtes féminines soumises à l'Assemblée de la Société des Nations cette année.

Égalité politique. — Nous pensons qu'il est essentiel dans toute législation que l'opinion féminine soit prise en considération, afin d'obtenir un point de vue équitable. Nous insistons donc pour que les femmes de tous les pays aient le droit de vote et puissent être élues dans tous les conseils et les assemblées législatives de leur pays; la contribution que les femmes peuvent apporter dans les assemblées internationales ne saurait être complète si elles ne jouissent pas de leurs pleins droits nationaux.

L'Alliance demande l'égalité de la morale en attirant votre attention sur la relation qui existe entre la condition économique de la femme et son niveau de vie morale.

L'Alliance, pensant que les droits essentiels de la personne humaine sont les mêmes pour la femme que pour l'homme, demande l'égalité économique, c'est-à-dire le même droit au travail que l'homme pour la femme mariée ou non mariée; les mêmes possibilités de préparation professionnelle, et d'exercer toute catégorie de commerce ou de métier et les mêmes conditions d'entrée ou d'avancement de rémunération dans toutes les branches des services de l'Etat.

L'égalité juridique comprenant tous les droits civils pour la femme mariée ou non mariée, y compris celui d'user et de disposer de sa fortune, ainsi que des droits identiques à ceux du père sur les enfants, sans oublier le droit essentiel de conserver ou de changer sa nationalité.

Nous sommes, Votre Excellence, persuadés de votre plein dévouement à la cause de la démocratie qui est la base même des droits égaux entre les deux sexes. Vous avez toujours montré votre conviction et votre croyance à cette égalité que nous désirons si ardemment pour mieux pouvoir servir l'humanité entière. C'est pourquoi nous osons espérer que la question de l'égalité du statut de la femme fera sous votre Présidence de l'Assemblée de la Société des Nations un progrès considérable cette année.

Le point de vue des organisations catholiques

Après les déléguées de l'Alliance, Mme Steenberghe Engeringh prend la parole au nom de l'Union Internationale des Ligues Catholiques Féminines, dans l'esprit du rapport remis au Secrétariat de la S.D.N. et qui définit ainsi le point de vue des organisations catholiques :

La femme est une personne humaine créée en vue d'une fin personnelle, qu'elle a le droit et le devoir de poursuivre librement.

Les différences d'ordre physiologique et psychologique entre l'homme et la femme n'entraînent aucune infériorité de l'un à l'égard de l'autre, mais des différences d'aptitudes ordonnées à des fonctions différentes et d'égal valeur.

Le bonheur de l'homme et de la femme autant que le bonheur de l'humanité exigent de chacun d'eux le souci du bien commun et le service correspondant aux aptitudes que leur a départies le Créateur.

Ce service ne sera réel et complet que si

l'homme et la femme assurent chacun à la société, dans tous les domaines qui le requièrent, l'apport humain conforme aux différences spécifiques de leur nature.

Pour ce qui est du domaine de la famille, base de la société, le bien de la société, le bien de l'homme et de la femme engagés dans le mariage, le bien des enfants, 1° exigent l'unité, la stabilité et l'indissolubilité de l'union conjugale; 2° demandent la collaboration des deux époux dans la direction de "la société familiale et dans l'œuvre de l'éducation des enfants. En conséquence, la législation devrait notamment :

1° Assurer à la femme une liberté conforme à sa nature et à sa dignité; le libre choix de son état de vie et, si elle opte pour le mariage, le libre choix ou l'acceptation libre de son conjoint; le respect du droit qu'elle a de pourvoir à sa subsistance par un travail suffisamment rémunérateur;

2° Reconnaître en fait le principe de l'égalité de la morale pour les deux sexes;

3° Prévoir des dispositions telles que la femme ne soit jamais privée de nationalité; que, en cas de mariage, sa nationalité ne soit pas affectée sans son libre consentement et que, pour les futurs conjoints de nationalités différentes, la possibilité soit prévue pour chacun d'eux, d'adopter la nationalité de l'autre, étant donné qu'il est normal que la famille ait une nationalité commune et que celle-ci soit déterminée par la commodité de la collectivité familiale;

4° Prendre la notion de « collaboration » plutôt que celle de « subordination » comme norme des dispositions légales qui règlent les droits et les devoirs respectifs des époux; prévoir toutefois la délégation de l'autorité au mari et au père pour le cas où le désaccord des deux époux compromet gravement la vie de la société familiale, mais rendre toujours possible un recours de la femme;

5° Organiser le régime des biens de telle sorte que la gestion du bien familial soit assurée par la collaboration des deux époux;

6° Reconnaître à l'homme et à la femme des droits égaux en matière de tutelle et de succession;

7° Intervenir, dans la mesure du nécessaire et des possibilités pour créer des conditions de vie économique telles que le travail du père suffise à fournir les ressources nécessaires à la famille et contribue; ainsi à la suppression d'une inégalité trop fréquente dans la répartition des charges dans des familles de salariés, et la mère doit actuellement fournir le double effort du travail professionnel et du travail ménager.

Le travail des femmes et les droits égaux

C'est bien entendu dans un esprit tout différent que la déléguée de l'Open Door, Miss Mac Millan, revendiqua longuement l'égalité absolue des deux sexes; critiquant avec acuité l'œuvre du B.I.T. et ses lois protectrices du travail féminin.

Mais, coup de théâtre inattendu, Mrs Varley se lève alors et, déléguée par les travailleuses, lit le memorandum adopté par la Fédération syndicale internationale (voir la Française du 21 Septembre), memorandum qui, loin de se rallier à la thèse de l'Open Door, demande au contraire que lors de la discussion du traité des droits égaux, la partie concernant le travail féminin soit disjointe comme relevant essentiellement du B.I.T.

Mlle Van Eeeghen, qui parla la dernière, au nom, dit-elle, de 40 millions de femmes (?), essaya bien, mais sans succès, de reprendre la thèse de Miss Mac Millan, l'opinion du Président était faite après la déclaration des travailleuses. Il eut d'ailleurs le tact de ne pas faire allusion à toutes ces opinions divergentes et prononça le beau discours que voici :

La réponse de M. Benès, président de l'Assemblée.

Mesdames,

Les exposés que viennent de me présenter successivement les porte-paroles de vos différentes organisations ont produit sur moi une impression profonde.

C'est avec le plus vif intérêt que j'ai entendu les indications que vous avez bien voulu me donner sur les traits principaux des activités de vos organisations, sur leurs vœux concernant certains problèmes importants et c'est avec une émotion particulière que j'ai pris acte de leur unanime attachement à la cause de la paix, de leur unanime confiance dans l'œuvre de la Société des Nations, dans ses efforts et dans son efficacité.

Pendant que j'écoutais vos représentantes, ma pensée, franchissant les limites de cette salle, volait au-delà de cette Assemblée si nombreuse, si imposante, si représentative: elle évoquait les millions de femmes de toutes convictions, de toutes races, de toutes conditions aussi, au nom

desquelles vous êtes venues vous exprimer. Ces millions de femmes représentent une force morale immense et leur attachement à la cause de la Société des Nations lui est infiniment précieux.

Les groupements féminins jouent d'ailleurs dans le monde un rôle de plus en plus important, comme ils le font aussi dans la vie nationale de chaque pays. J'en puis témoigner puisque, par mes fonctions politiques, il m'a été donné depuis tant d'années et en tant de rencontres de me réjouir de la part de plus en plus active, de plus en plus efficace, que les femmes prennent à la conduite des affaires dans mon pays.

Elles savent affirmer les droits qui leur sont reconnus, mais aussi accomplir les devoirs qui en découlent et en assumer toutes les responsabilités.

Parmi les vœux dont vous vous êtes fait auprès de moi les interprètes, beaucoup se rapportent à des questions à la fois juridiques et sociales extrêmement délicates par leurs aspects internationaux, par leurs conséquences possibles à l'intérieur des différents pays, et qui sont relatives au Statut de la Femme et de sa nationalité.

La mise à l'étude de ces questions par la Société des Nations a soulevé un profond intérêt dans les milieux responsables de l'opinion féminine du monde entier, ainsi qu'en témoignent les nombreux exposés, qui ont été recueillis en un document dont l'intérêt et la valeur ont immédiatement retenu mon attention.

Les tendances principales qui se dégagent de ces différentes communications montrent toute l'importance actuelle de la question. Elles font aussi ressortir que celle-ci ne peut être étudiée que progressivement, avec le désir — non d'aboutir à des solutions immédiates qui risqueraient d'être précipitées, mais par étapes.

Des problèmes aussi délicats que celui du Statut Civil de la Femme doivent, nécessairement, faire l'objet d'études approfondies, conduites en tenant compte des difficultés nombreuses qui ne peuvent être résolues sans un effort patient et méthodique. Mais elles peuvent être résolues.

La cause de la femme, telle que vous l'entendez et que vous cherchez à la représenter et à la défendre, est de celles dont les progrès sont continus depuis le début du siècle. On pourrait même affirmer que l'un des domaines dans lesquels l'évolution des esprits a été la plus rapide est celui des revendications féminines.

Il faut se réjouir de constater que ce n'est pas seulement par les réalisations obtenues que les progrès de cette cause ont été les plus marqués, mais surtout par les sympathies sans cesse accrues que cette cause a trouvées. Cette sympathie est justifiée comme l'est aussi la confiance que votre action inspire, si l'on considère le dévouement et l'activité avec lesquels vos organisations affirment leur action et en perfectionnent les méthodes dans des domaines si divers et si importants.

En ma qualité de Président de l'Assemblée, je veux rendre hommage à la féconde participation des femmes déléguées à l'Assemblée, notamment à la cinquième Commission, mais non pas exclusivement à celle-ci.

L'œuvre de la Société des Nations dans le domaine social et humanitaire n'aurait jamais pris tout son développement sans l'active participation des femmes déléguées aux travaux des organisations officielles, dans la contribution si précieuse des représentantes des organisations féminines dans diverses commissions comme celle de la Protection de l'Enfance, celle pour l'étude de la Traite des Femmes et des Enfants.

Aussi bien, d'autres organismes de la Société ont-ils bénéficié du dévouement de femmes éminentes, et je veux citer ici le nom d'une grande disparue: Madame Curie, qui a attaché son nom indissolublement à l'œuvre de Coopération intellectuelle. Cet apport des femmes, fait de générosité, de sensibilité, mais aussi d'efficacité, aux travaux de la Société des Nations, mérite qu'il y soit rendu hommage et je suis heureux de le faire en ma qualité de Président de l'Assemblée.

Mais il est un hommage également mérité qui doit être rendu à l'adresse des organisations féminines qui associent leurs efforts entre elles, en vue de mettre leur influence et leur force persuasives au service de la cause de la Paix, de l'œuvre du Désarmement et de la Société des Nations.

Nul de ceux qui ont siégé à la Conférence au jour si plein d'espoir de ses débuts n'a pu oublier le caractère de véritable grandeur que revêtit la réception des représentantes des organisations féminines par le Président de la Conférence et à laquelle j'ai assisté moi-même en qualité de rapporteur général.

A ce moment, on sentit vraiment une étroite communion de pensée et d'idéal

entre les hommes d'Etat responsables et les représentantes qualifiées des femmes de tous les pays, venues pour les encourager dans leurs efforts. Ces efforts, quoi qu'il semble, n'ont pas été stériles. Cette œuvre, malgré ses vicissitudes n'est point abandonnée. Elle sera reprise et elle sera tôt ou tard mais sûrement réalisée.

La promesse de concours et d'aide morale que les organisations féminines sont venues apporter à l'œuvre du Désarmement et à la cause de la Paix, a conservé toute sa valeur.

Votre présence, aujourd'hui, Mesdames, et les déclarations que vous avez faites sont une preuve nouvelle de votre conviction et de votre esprit de persévérance. Vous êtes de celles qui ne doutent pas et qui, par leur attachement à un haut idéal, continuerez à servir la cause du rapprochement des peuples et la cause de la paix.

En ma qualité de Président de l'Assemblée, laissez-moi vous en féliciter et vous en remercier très chaleureusement. Et quant à moi, aussi bien comme délégué de Tchécoslovaquie qu'en ma qualité de Président de l'Assemblée, je veux prendre bien en considération toutes les suggestions si intéressantes et importantes; je tâcherai de vous être utile et dans tous les cas je ferai de mon mieux.

L'Assemblée n'étant pas encore terminée, nous ne savons pas quel sera le résultat effectif de cette audience. Mais dès aujourd'hui nous aimerions dire que si une telle manifestation doit se renouveler une autre année, il serait à souhaiter qu'elle soit différemment conçue. Il est certain que toutes les femmes n'ont pas les mêmes tendances, et les mêmes opinions; mais pourquoi ne pas s'en tenir aux points communs acceptés par toutes plutôt que de risquer des controverses, qui, s'il ne s'était agi d'un homme aussi averti que M. Benès, aurait pu avoir un résultat négatif, sous prétexte de dissensions entre les associations? Et si cette unanimité ne peut se faire par la faute des associations d'opinions extrémistes, mieux vaudrait qu'elles ne participent pas à ces démarches plutôt que de compromettre le succès des vœux adoptés dans les congrès internationaux, vœux qui représentent vraiment l'opinion de la grande majorité des femmes de tous les Pays.

C. Brunschvicg

1935-28-09
n° 1161
8/2